

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 18 juin 2013, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 18h00.**

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire  
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1  
Vacant, siège numéro 2  
Vacant, siège numéro 3.  
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4  
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Était absent :

Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. Ouverture de la séance.**

La séance est ouverte à 18h00.

La directrice générale / secrétaire-trésorière constate et mentionne que l'avis de convocation a bel et bien été signifié le 6 juin 2013 tel que requis par le Code Municipal à tous les membres du conseil municipal incluant ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de cette séance.

1306-13

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**3. Travaux de traitement de surface dans le rang 6 Est / Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2017 (TECQ). / Appels d'offres.**

1306-14

**Considérant** que l'annonce officielle de la reconduction du programme en titre par les instances gouvernementales se fait toujours attendre;

**Considérant** que le fait d'aller en appels d'offres pour la réalisation des travaux sans ce programme priverait la municipalité d'un choix de travaux quant au réinvestissement dans la municipalité de la contribution à être reçue du gouvernement;

**Considérant** les délais qu'un appel d'offres implique;

**Considérant que** la grève actuelle dans le domaine de la construction engendrerait des retards additionnels;

**Considérant que** ces travaux ne peuvent être réalisés après le 15 septembre vu la composition même du traitement de surface;

**Considérant que** le fait de retarder le projet n'a aucune conséquence sur les fonds qui sont réservés à cette fin;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu de reporter les travaux de traitement de surface prévus dans le Rang 6 Est à l'été 2014.

#### **4. Suivi de l'installation des deux (2) réservoirs de type borne-sèches.**

1306-15

**Considérant** l'achat par la municipalité en 2012 de deux (2) réservoirs de type borne-sèche, lesquels sont entreposés depuis chez le fournisseur Némio Inc.;

**Considérant que** leur installation sera effectuée dans les semaines à venir;

**Considérant qu'à** l'un des sites d'installation, des attaches seront nécessaires étant donné la composition du sol;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière de demander au fournisseur Némio Inc. la livraison des deux (2) réservoirs et également, de faire l'acquisition d'un ensemble d'attaches pour l'un d'eux.

#### **5. Suivi du dossier matricule F 9899 07 1030 – Délai afin de se conformer.**

La confirmation écrite du technicien de l'entreprise Urba-Solutions de Saint-Anaclet a bel et bien été reçue au bureau municipal.

Par contre, le rapport lui-même du test de sol est à la rédaction mais doit être délivré sous peu.

Un suivi sera effectué en collaboration avec l'inspecteur en bâtiment pour l'aboutissement à la conformité de ce dossier.

#### **6. Autorisation d'utilisation des terrains municipaux au Comité Les P'tits Léandre dans le cadre de leur projet de sentier pour tout petit.**

1306-16

Le Comité Les P'tits Léandre a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet de sentier pour tout petit, plus particulièrement une piste cyclable, qui sera construite sur les terrains municipaux de l'école de Saint-Léandre;

**Considérant que** ce sentier pourra être emprunté autant en vélo qu'à la marche;

**Considérant qu'il** pourra être utilisé autant par les écoliers, les participants au camp de jour et les citoyens en tout temps;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'appuyer le Comité Les P'tits Léandre dans sa démarche et de l'autoriser à utiliser les terrains municipaux dans l'éventualité de la réalisation de ce projet.

Évidemment, des plans détaillés devront être fournis au conseil avant la construction de la piste pour une approbation finale.

**7. Période de questions.**

**8. Clôture de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Jean-Pierre Chouinard propose la levée de l'assemblée. Il est 18h34.

---

*Yvon Tremblay,*

Maire

---

*Josée Simard,*

Dir. gén. / sec.-très.